

Créteil, le 8 janvier 2021

**Pour l'égalité Femmes-Hommes,
contre les violences sexistes et sexuels au travail :
Défendre les droits et les statuts remis en cause par le ministère**

Partie prenante (avec sa fédération) du groupe de travail proposé par le rectorat de Créteil sur l'égalité femmes-hommes, ou de discussions intersyndicales sur les violences sexistes et sexuelles au travail, le SNFOLC Créteil tient à réaffirmer clairement ses positions.

Avec sa confédération *Force Ouvrière* au niveau interprofessionnel, le SNFOLC Créteil constate que malgré les déclarations d'intention du gouvernement, à tous les niveaux, l'égalité femmes-hommes, en particulier en matière salariale, en matière de promotion, en matière de carrière est très loin d'être une réalité. Le SNFOLC Créteil condamne par ailleurs fermement tout acte de violence sexiste et sexuel sur le lieu de travail.

Le SNFOLC Créteil considère la défense du statut de la fonction publique et des statuts particuliers comme un élément central du combat qu'il mène en faveur de l'égalité des droits, notamment entre les femmes et les hommes.

Défendre le statut, c'est par exemple défendre le fait que mutations, promotions, déroulement de carrière se fassent uniquement sur des critères objectifs, en particulier sur l'ancienneté dans le poste. C'est une garantie minimale contre l'arbitraire et l'opacité, cadres au quotidien de toutes sortes d'inégalités et de violences sexistes et sexuelles.

C'est un fait : PPCR et ses rendez-vous de carrière, la suppression des commissions paritaires consécutive à l'application de la loi sur la transformation de la fonction publique ont renforcé, par l'individualisation des rapports entre un agent et sa hiérarchie, cet arbitraire et cette opacité.

Le recours accru à la contractualisation, prévu dans la loi sur la transformation de la fonction publique, n'est pas sans répercussions néfastes sur la condition des femmes. Combien d'entre elles, contractuelles en CDD par exemple (assistantes d'éducation, enseignantes) vivent avec une certaine crainte la naissance de leur enfant ? A combien d'entre elles a-t-on ainsi signifié qu'il était impossible de signer un contrat durant la période du congé maternité ? Combien ont dû cacher au rectorat qu'elles étaient enceintes, tant qu'elles n'avaient pas signé de nouveau contrat en septembre ? Combien d'entre elles ont dû renoncer à l'obtention d'un CDI parce que cette période entourant l'arrivée de l'enfant (intégrant le cas échéant un congé parental) a excédé 4 mois, avec pour conséquence de remettre les compteurs de l'ancienneté à zéro ? Sans compter toutes les situations délicates où une femme sous contrat précaire pourrait renoncer à dénoncer les violences dont elle est victime par crainte de représailles...

Le SNFOLC Créteil revendique donc, comme premier pas pour conquérir l'égalité femmes-hommes, l'abrogation de toutes les mesures ayant remis en cause les statuts (PPCR, loi sur la transformation de la fonction publique...)

Il revendique en particulier le rétablissement des commissions paritaires, et le maintien des CHS-CT, instances paritaires où les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles au travail peuvent encore aujourd'hui, avec le registre santé et sécurité au travail, exiger de l'employeur les protections nécessaires. Il revendique l'octroi systématique de la protection fonctionnelle (article 11 de la fonction publique) à toutes les femmes s'estimant victimes de VSST.

Il revendique un vaste plan de titularisation de tous les personnels précaires permettant de mettre chacune et chacun sous la protection du statut.

Oui, le ministère doit prendre ses responsabilités ! Il doit en particulier renoncer à mettre en œuvre son « Grenelle » qui vise à accentuer l'individualisation initiée par PPCR.

On ne peut pas d'un côté faire des déclarations sur l'égalité des droits, sur la lutte contre le sexisme et de l'autre démanteler méthodiquement toute la réglementation statutaire garante de cette égalité !